

Dom'Advocare

LISTE DE PIÈCES À FOURNIR

Procédure de divorce par consentement mutuel

- La copie intégrale (pas de simples extraits) délivrée depuis moins de trois mois des actes suivants :
 - acte de mariage,
 - actes de naissance (Madame, Monsieur et enfants nés du mariage),
 - actes de naissance des enfants d'un autre lit.

- La copie du livret de famille (y compris la page après le dernier enfant).
- La copie du contrat de mariage s'il y en a un.
- Les deux derniers avis d'imposition.
- Les trois derniers bulletins de salaire (Madame et Monsieur) + celui du dernier mois de décembre (ou équivalent si retraité, commerçant, libéral etc...). OU copie de l'attestation CAF de versement du RSA
- La copie des cartes nationales d'identité de chacun des époux (Madame et Monsieur).
- La justification de l'immatriculation sociale (Madame et Monsieur). Ex : copie de la carte vitale.
- La justification du rattachement à un régime complémentaire (Madame et Monsieur). Ex : copie de la carte de mutuelle ou attestation de droits délivrée par la mutuelle.
- Si retraité, pour l'époux concerné : la justification du rattachement à une caisse de retraite.
- Une attestation de la CAF si les époux perçoivent des aides/ allocations.
- Un justificatif du domicile de chaque époux. Ex : facture EDF /GDF ou quittance de loyer ou avis de taxe foncière.
- Les justificatifs de crédits contractés en commun.
- Les justificatifs de tous biens mobilier ou immobilier détenu en commun (pour les véhicules : copie de la carte grise).

ATTENTION : il est indispensable de fournir ces documents au plus tard lors de la signature de la requête afin de ne pas placer le dossier en situation d'attente.